

Mise au concours des concessions 2007; calcul des quotes-parts de la redevance

Radios commerciales

Montant global: 15'685'825.- (= 85% du montant global affecté à la radio)

Répartition: 40% montant de base (subvention pour les fenêtres de programmes: unité x facteur 0,75 par fenêtre)

40% selon les facteurs économiques

20% diffusion (Ø coûts de diffusion 2004-2006 selon les comptes annuels)

Calcul: Limite = 60% des Ø coûts d'exploitation 2004-2006 selon les comptes annuels; reliquats répartis linéairement sur les autres zones de desserte.

	Montant de base ¹	Facteur économique ²	Montant facteur économique ³	Diffusion Ø 04-06	Indice de diffusion ⁴	Montant pour la diffusion ⁵	Ø coûts d'exploitation 04-06	Montant final ⁶	Montant final en % de Ø coûts d'exploitation 04-06
Chablais	398'370	7,88	494'415	84'525	4,11	128'879	2'344'156	1'168'924	49,87
Bas-Valais	398'370	7,02	440'456	66'355	3,23	101'174	2'754'156	1'087'261	39,48
Haut-Valais	398'370	12,10	759'190	184'580	8,97	281'436	2'754'158	1'586'258	57,60
Arc jurassien	995'925	5,86	367'674	269'744 ⁷	13,11	411'289	7'159'295 ⁸	1'922'149	26,85 ⁹
Fribourg ¹⁰	697'147	7,20/8,89 ¹¹	1'009'535 ¹²	127'362	6,20 ¹³	194'194	4'848'706	2'048'137	42,24
Biel/Bienne	697'147	8,09	507'591	66'444	3,23	101'310	2'174'592	1'304'755	60,00
Oberland bernois	398'370	6,68	419'123	267'253	12,99	407'491	3'031'444	1'372'245	45,27
Emmental	398'370	6,17	387'124	80'539	3,91	122'801	1'415'514	849'308	60,00
Schaffhouse	398'370	11,31	709'623	33'067	1,61	50'419	1'286'977	772'186	60,00
Suisse sud-est	697'147	6,55	410'967	668'578 ¹⁴	32,50	1'019'407	3'712'854 ¹⁵	2'227'712	60,00 ¹⁶
Sopraceneri	398'370	6,07	380'850	94'892	4,61	144'686	1'262'485	757'491	60,00
Sottoceneri	398'370	6,18	387'752	114'127	5,55	174'014	982'158	589'295	60,00
Total	6'274'326	100	6'274'300	2'574'466	100	3'137'100	33'726'495	15'658'721	



-
- 1 Facteur de répartition = 1:15,75. Chaque zone de desserte reçoit un montant de base (Freiburg/Fribourg et Biel/Bienne constituent chacun une zone). Les zones Freiburg/Fribourg, Biel/Bienne et Suisse sud-est reçoivent 1 montant complémentaire pour 1 programme ou une fenêtre de programmes (=75% du montant de base en plus), l'Arc jurassien 2 montants complémentaires pour 2 fenêtres de programmes (=150% du montant de base en plus).
 - 2 Le facteur économique se compose des éléments suivants:
 - *Population*: Nombre d'auditeurs potentiels dans la zone de desserte telle que définie à l'annexe 1 à l'ORTV. Un grand poids (facteur 4) est accordé à cet élément particulièrement important pour déterminer le niveau de rentabilité des zones de desserte.
 - *Structure économique*: Rapport entre le secteur tertiaire et les secteurs secondaires et tertiaires additionnés, dans la zone de desserte telle que définie à l'annexe 1 à l'ORTV. Cet élément sert d'indice pour estimer l'attractivité de la zone de desserte pour la publicité locale ou régionale. L'attractivité de la zone de desserte pour la publicité nationale n'est pas prise en considération. Une valeur moyenne est calculée sur la base du nombre d'emplois et d'entreprises dans le secteur des services, pour tenir compte à la fois de l'importance du secteur tertiaire pour la région et du nombre d'annonceurs et de parrains potentiels. Le facteur 2 est attribué à cet élément.
 - *Recoupement*: Perte d'auditeurs potentiels à cause du recoupement avec d'autres zones de desserte ; la répartition entre les zones ou les diffuseurs est purement mathématique et se base sur la zone de desserte dans son entier. Le facteur 1 est attribué à cet élément.

Les données relatives à la population résidante, aux emplois et aux d'entreprises proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS, données pour fin 2005). Les données brutes fournies par l'OFS ont été regroupées en sommes ou transformées en moyennes afin d'obtenir les valeurs d'indice. Ensuite, les trois indices partiels population, structure économique et recoupement ont été pondérés avec les facteurs susmentionnés et transformés en un indice général exprimé en pour cent 100. Cet indice général désigne le pourcentage du montant distribué en fonction des facteurs économiques (soit: 40% du montant total disponible) affecté à une zone de desserte déterminée.
 - 3 Pour chaque zone de desserte, 1/100 du montant disponible (62'734) est multiplié par l'indice correspondant.
 - 4 Rapport entre les coûts de diffusion moyens pour une zone de desserte et les coûts de diffusion moyens pour l'ensemble du territoire, exprimé en pour cent; contient des différences dues à l'emploi de chiffres arrondis.
 - 5 Pour chaque zone de desserte, 1/100 du montant disponible (31'371) est multiplié par l'indice de diffusion.
 - 6 Peut contenir des différences dues à l'emploi de chiffres arrondis.
 - 7 Données de référence: coûts de Radio Fréquence Jura, Radio Jura Bernois et Radio RTN 2001.
 - 8 Voir remarque 7.
 - 9 Voir remarque 7.



-
- 10** Deux concessions seront octroyées (zones de desserte n° 7 et n° 8, définies dans l'annexe 1 à l'ORTV, pour un programme en français et un programme en allemand). Etant donné que les deux programmes font partie intégrante d'une radio bilingue, les facteurs et les montants correspondant aux deux concessions sont additionnés.
 - 11** Facteur pour le canton de Fribourg francophone: 7,20, pour le canton de Fribourg germanophone: 8,89
 - 12** Somme des calculs pour la Fribourg francophone et pour la Fribourg germanophone.
 - 13** Etant donné que les coûts de diffusion de Radio Fribourg et de Radio Freiburg n'ont pas été indiqués séparément dans les comptes annuels, ils ont été divisés à part égales entre les deux programmes (63'681). Ce montant sert à déterminer l'indice de diffusion (3,10), qui est multiplié par deux pour le calcul du montant pour la diffusion.
 - 14** Référence: Coûts de Radio Grischa et Radio Engiadina
 - 15** Voir remarque 14.
 - 16** Voir remarque 14.

Radios complémentaires sans but lucratif

Montant total: 2'774'175.- (= 15% du montant total affecté à la radio)

Répartition: 40% montant de base

40% selon les facteurs économiques

20% diffusion (Ø coûts de diffusion 2004-2006 selon les comptes annuels)

Calcul: Limite = 60% des Ø coûts d'exploitation 2004-2006 selon les comptes annuels; reliquats répartis linéairement sur les autres zones de desserte.

	Montant de base ¹	Facteur économique ²	Montant facteur économique ³	Diffusion Ø 04-06	Indice de diffusion ⁴	Montant pour la diffusion ⁵	Ø coûts d'exploitation 04-06	Montant final ⁶	Montant final en % de Ø coûts d'exploitation 04-06
Genève	123'333	7,61	84'471	19'836	7,35	40'787	704'005	422'403	60
Ville de Berne	123'333	8,77	97'347	24'453	9,06	50'280	481'715	289'029	60
Argovie centrale	123'333	8,50	94'350	46'470	17,22	95'551	560'899	336'539	60
Ville de Bâle	123'333	7,50	83'250	73'287	27,15	150'692	630'873	378'524	60
Lucerne	123'333	9,72	107'892	12'421	4,6	25'540	427'548	256'529	60
Région de Zurich	123'333	6,98	77'478	24'649	9,13	50'683	549'220	329'532	60
Winterthour ⁷	123'333	12,40	137'640	40'000	14,82	82'248	515'185	309'111	
Schaffhouse	123'333	20,35	225'885	4'551	1,69	9'358	151'874	91'124	60
St-Gall	123'333	18,17	201'687	24'249	8,98	49'861	615'344	369'206	60
Total	1'109'997	100	1'110'000	269'916	100	555'000	4'636'663	2'781'997	



-
- 1 Facteur de répartition = 1:9 (11,11% par zone de desserte).
 - 2 Le facteur économique se compose des éléments suivants:
 - *Population*: Nombre d'auditeurs potentiels dans la zone de desserte telle que définie à l'annexe 1 à l'ORTV.
 - *Structure économique*: Rapport entre le secteur tertiaire et les secteurs secondaires et tertiaires additionnés, dans la zone de desserte telle que définie à l'annexe 1 à l'ORTV. Cet élément sert d'indice pour estimer l'attractivité de la zone de desserte pour la publicité locale ou régionale. L'attractivité de la zone de desserte pour la publicité nationale n'est pas prise en considération. Une valeur moyenne est calculée sur la base du nombre d'emplois et d'entreprises dans le secteur des services, pour tenir compte à la fois de l'importance du secteur tertiaire pour la région et du nombre d'annonceurs et de parrains potentiels.
 - *Recoupement*: Perte d'auditeurs potentiels à cause du recoupement avec d'autres zones de desserte; la répartition entre les zones ou les diffuseurs est purement mathématique et se base sur la zone de desserte dans son entier.

Les données relatives à la population résidante, aux emplois et aux d'entreprises proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS, données pour fin 2005). Les données brutes fournies par l'OFS ont été regroupées en sommes ou transformées en moyennes afin d'obtenir les valeurs d'indice. Ensuite, les trois indices partiels population, structure économique et recoupement ont été transformés en un indice général exprimé en pour cent 100. Cet indice général désigne le pourcentage du montant distribué en fonction des facteurs économiques (soit: 40% du montant total disponible) affecté à une zone de desserte déterminée.
 - 3 Pour chaque zone de desserte, 1/100 du montant disponible (11'000) est multiplié par l'indice correspondant.
 - 4 Rapport entre les coûts de diffusion moyens pour une zone de desserte et les coûts de diffusion moyens pour l'ensemble du territoire, exprimé en pour cent; contient des différences dues à l'emploi de chiffres arrondis.
 - 5 Pour chaque zone de desserte, 1/100 du montant disponible (5'550) est multiplié par l'indice de diffusion.
 - 6 Peut contenir des différences dues à l'emploi de chiffres arrondis.
 - 7 Nouvelle zone de desserte. Les coûts d'exploitation pris en compte correspondent à la moyenne pour les radios complémentaires sans but lucratif. Les coûts d'exploitation ont été estimés à 40'000.-.

Télévisions régionales

Montant total: 31'408'004.-

Répartition: 60% montant de base (subvention pour les fenêtres de programmes: unité x facteur 0,75 par fenêtre, à l'exception de la région de Zurich [cf. remarque 1])

40% selon les facteurs économiques

Calcul: Limite = 60% des coûts moyens d'exploitation 2004-2006 selon les comptes annuels; 80% de ces coûts d'exploitation pour les zones de desserte Valais, Neuchâtel-Jura, Suisse sud-est. Le reste est réparti à parts égales entre les autres zones.

	Montant de base ¹	Facteur économique ²	Montant facteur économique ³	Ø coûts d'exploitation 04-06	Montant final ⁴	Montant final en % de Ø coûts d'exploitation 04-06
Genève	1'221'631	7,07	888'218	3'104'160	1'862'496	60
Vaud-Fribourg	2'137'854	5,24	658'312	5'542'532 ⁵	3'234'320	58,35
Valais	2'137'854	10,11	1'270'140	3'940'081	3'152'065	80
Neuchâtel-Jura	1'221'631	10,59	1'330'443	3'326'930	2'661'544	80
Berne	1'221'631	4,63	581'676	4'525'548	2'241'461	49,53
Biel/Bienne	2'137'854	13,22	1'660'855	2'713'768	1'628'261	60
Basel	1'221'631	6,81	855'554	5'307'189	2'515'339	47,39
Argovie-Soleure	1'221'631	5,13	644'492	5'710'931	2'304'277	40,35
Suisse centrale	1'221'631	5,38	675'900	5'250'955	2'335'685	44,48
Zurich-Suisse nord-est	520'333	4,12	517'604	⁶	1'476'091	⁷
Suisse orientale	1'221'631	6,9	866'861	3'675'086	2'205'052	60
Suisse sud-est	2'137'854	11,07	1'390'746	3'638'106	2'910'485	80
Tessin	1'221'631	9,72	1'221'143	4'988'662	2'880'928	57,75
Total	18'844'797	100	12'561'944		31'408'004	



-
- 1 Facteur de répartition = 1:15 du total sous déduction du montant attribué à la zone de desserte Zurich-Suisse nord-est. Chaque zone, à l'exception de Zurich-Suisse-nord-est, reçoit un montant de base. Les zones Vaud-Fribourg, Valais, Biel/Bienne et Suisse sud-est reçoivent 1 montant complémentaire pour 1 programme ou une fenêtre de programmes (=75% du montant de base en plus). Zurich-Suisse nord-est ne reçoit pas de montant de base pour le programme principal, – le financement d'un programme étant considéré comme assuré dans cette zone de desserte –, mais 2/3 de la moyenne des coûts d'exploitation 2004-2006 du diffuseur "Schaffhauser Fernsehen" au titre de financement des deux fenêtres de programme Thurgovie et Schaffhouse.
 - 2 Der Wirtschaftsfaktor setzt sich aus folgenden Elementen zusammen:
 - *Population*: Nombre d'auditeurs potentiels dans la zone de desserte telle que définie à l'annexe 2 à l'ORTV. Un grand poids (facteur 6) est accordé à cet élément particulièrement important pour déterminer le niveau de rentabilité des zones de desserte.
 - *Structure économique*: Rapport entre le secteur tertiaire et les secteurs secondaires et tertiaires additionnés, dans la zone de desserte telle que définie à l'annexe 1 à l'ORTV. Cet élément sert d'indice pour estimer l'attractivité de la zone de desserte pour la publicité locale ou régionale. Une valeur moyenne est calculée sur la base du nombre d'emplois et d'entreprises dans le secteur des services, pour tenir compte à la fois de l'importance du secteur tertiaire pour la région et du nombre d'annonceurs et de parrains potentiels. Le facteur 3 est attribué à cet élément.
 - *Recoupement*: Perte de téléspectateurs potentiels à cause du recoupement avec d'autres zones de desserte ; la répartition entre les zones ou les diffuseurs est purement mathématique et se base sur la zone de desserte dans son entier. Le facteur 1 est attribué à cet élément.

Les données relatives à la population résidante, aux emplois et aux d'entreprises proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS, données pour fin 2005). Les données brutes fournies par l'OFS ont été regroupées en sommes ou transformées en moyennes afin d'obtenir les valeurs d'indice. Ensuite, les trois indices partiels population, structure économique et recoupement ont été pondérés avec les facteurs susmentionnés et transformés en un indice général exprimé en pour cent 100. Cet indice général désigne le pourcentage du montant distribué en fonction des facteurs économiques (soit: 40% du montant total disponible) affecté à une zone de desserte déterminée.
 - 3 Pour chaque zone de desserte, 1/100 du montant disponible (40% du total = 125'632) est multiplié par l'indice correspondant.
 - 4 Peut contenir des différences dues à l'emploi de chiffres arrondis.
 - 5 Les coûts d'exploitation se basent sur les comptes annuels des diffuseurs ICI Télévision, TVRL, Canal NV et Communyon (2006 uniquement, car Communyon ne diffusait auparavant qu'un service de journal à l'écran).
 - 6 Pas de comparaison possible des coûts d'exploitations, la zone de desserte ayant été totalement modifiée.
 - 7 Voir remarque 6